

Bonjour à tous,

Nous voici embarqués dans une drôle d'aventure depuis 2 semaines et celle-ci va, malheureusement, perdurer encore un peu. Vous voilà improvisés enseignants malgré vous pour des cours particuliers à domicile. Pas facile...

Je suis tout à fait consciente que cette situation peut se révéler inconfortable notamment à cause de vos obligations professionnelles, de l'impression de ne pas être en mesure d'enseigner à vos enfants, des difficultés relationnelles venant parasiter les apprentissages, ou encore de la charge de travail multipliée par le nombre d'enfants à votre charge, etc. Chaque famille a un fonctionnement qui lui est propre et va être plus ou moins apte à s'adapter. Cependant, et j'en suis bien désolée, nous n'avons pas le choix et il nous faut relever ce défi.

Ce courrier a pour but de me permettre de recenser les difficultés que vous rencontrez mais aussi de vous donner quelques clés pour y palier. Cependant, j'attire votre attention sur le fait que je ne serai pas en mesure de régler toutes vos déconvenues et qu'il faudra, de votre côté, trouver également des solutions.

Les **activités obligatoires** à réaliser par les élèves de CM2 (hormis les défis) vous sont transmises via le blog de l'école <http://blogs.ac-amiens.fr/ecoledeboissyfresnoy/index.php>. Vous devez vous y rendre régulièrement afin de vous tenir informés des travaux à réaliser. Les activités proposées sont volontairement allégées car je sais qu'il vous serait très difficile de réaliser une journée type à la maison. Je privilégie donc le français et les mathématiques. Le travail doit être fait avec sérieux car je ne reviendrai que très succinctement sur le contenu. Vous (ou tout autre adulte en charge de votre enfant) devez donc vous en assurer. Notre partenariat doit être solide.

Venons-en maintenant aux difficultés que vous pouvez rencontrer :

1. Je travaille et je n'ai pas le temps de faire l'école à la maison :

- Les activités obligatoires vous demandent, au maximum, une heure et demie d'investissement personnel. Ce temps peut être fractionné, c'est d'ailleurs fortement recommandé.
- Certaines activités peuvent être réalisées de façon autonome par votre enfant. Il vous faudra seulement vérifier.
- Vous pouvez déléguer l'enseignement, lorsque vous êtes indisponibles, à une autre personne de confiance.
- **Un plan de travail à la semaine vous sera désormais proposé afin que vous puissiez vous organiser.**

A titre d'information, valable seulement pour les salariés

<https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/l-interview-eco/coronavirus->

2. Je ne me sens pas capable d'enseigner à mon enfant.

Respirez un bon coup et lisez... On a tous un rapport différent face à l'école. Cependant, vous êtes accompagnés : **vos enfants ont des connaissances, les leçons en ligne vous sont fournies pour chaque notion étudiée, les exercices sont corrigés...** C'est déjà un cadre rassurant. Vous pouvez aussi demander à un tiers si vous ne comprenez pas quelque chose... à moi par exemple ! Voici mon adresse mail : fanny.ledoux@ac-amiens.fr

3. J'ai trop d'enfants (humour) et je suis débordé(e) par la somme de travail demandée par chaque enseignant.

Là, j'ai envie de répondre que ce n'est pas de mon fait (cf. point n°1). Il est important de développer l'autonomie de vos enfants et de les responsabiliser chacun selon leur âge. Ils sont tous capables de faire des choses seuls mais à des degrés différents. C'est en cela que cette expérience pourra se révéler positive car vous allez être face à l'obligation d'avoir cette prise de conscience si vous souhaitez garder votre santé mentale et vos relations avec vos enfants saines. N'oubliez pas de communiquer vos difficultés aux enseignants (mon mail : fanny.ledoux@ac-amiens.fr). Demandez de l'aide. Mais surtout - et je prêche pour ma paroisse - ne faites pas l'impasse sur les apprentissages.

4. Faire l'école à la maison dégrade les relations avec mon enfant.

Vaste sujet... Je ne peux pas vous proposer de solutions miracle car, et c'est mon avis personnel, cela n'a souvent rien à voir avec l'école. La situation actuelle va faire ressortir les bons et les mauvais côtés de la relation que vous avez construite avec votre enfant. Et là encore, je pense que c'est le moment idéal pour se poser les bonnes questions et réajuster ce qui a besoin de l'être. Sachez que vous êtes les capitaines du navire et que c'est vous qui décidez du chemin à poursuivre, que ça plaise ou non à l'équipage. Il y aura peut-être des mutineries, mais si vous vous montrez inflexibles, vous aurez gain de cause. Mais, je quitte ici le cadre scolaire, revenons-en à nos moutons.

- Lorsque votre enfant se met au travail, veillez à ce que ce soit dans un environnement calme : pas de télé, pas de musique. Vous constaterez qu'il sera plus efficace et que (ô bonheur) il mettra moins de temps à faire son travail.
- Veillez à vous rendre complètement disponibles, le temps nécessaire, pour lui. Si vous vous assurez qu'il a bien compris ce qu'il doit faire, ce sera pour vous un gain de temps considérable.

- Quand vous sentez que vous vous énervez ou que votre enfant n'est plus du tout attentif, faites une pose. En classe, les temps d'activité sont entrecoupés de moments de détente. Un enfant de CM2 n'est réellement attentif qu'une trentaine de minutes et c'est parfois beaucoup moins pour certains.
- Ne faites pas que travailler avec votre enfant. Dans la journée, faites une activité ludique avec lui. Il n'attend que cela et cela renforcera vos liens et facilitera amplement la mise au travail.
- Et surtout, sortez quotidiennement au moins 30 minutes. Vous en tirerez de nombreux bénéfices. Votre enfant a besoin de prendre l'air et vous aussi, si 😊

5. Je ne peux pas faire travailler mon enfant car je n'ai ni d'ordinateur, ni d'imprimante, ni de connexion internet.

En 2020 ? Ce serait quand même exceptionnel mais pourquoi pas... Tout d'abord, sachez que le travail proposé n'a pas besoin d'être imprimé. L'enfant peut lire sur l'écran et écrire sur une feuille. Certains exercices sont même à faire en ligne. Cependant, si vous ressentez le besoin d'imprimer le travail mais que vous ne possédez pas d'imprimante (ce qui peut effectivement poser problème), je trouverai une solution pour que des photocopies soient mises à votre disposition au village. Merci de m'envoyer un mail pour vous faire connaître.

D'autre part, je tenais également à vous informer que **l'Inspectrice de la circonscription de Crépy nous a demandé de lui fournir la liste des parents qui ne prenaient pas en charge la continuité pédagogique des enseignements.** Je vous demanderai donc de me faire un retour hebdomadaire concernant le travail que vous avez réalisé avec votre enfant. Cela pourra aller d'un simple « Tout s'est bien déroulé » à un mail plus détaillé. Cela me permettra de savoir qui fait quoi et de répondre à vos questions si vous en avez. **Je fixe donc comme date obligatoire de lien école/parent chaque samedi (celui-ci inclus).** Vous pouvez, bien évidemment, me contacter par mail à tout autre moment.

Voilà, j'espère vous avoir apporté les éclaircissements nécessaires. Je vous remercie pour votre implication et vous dit à bientôt.

Fanny Ledoux

